

N ° 2 0 2 4 - 2 0

OBJET : Signature de la convention de partenariat éducatif avec le CNRS_ 2024 - 2025

LE PRESIDENT,

Vu :

- * Le code général des collectivités territoriales ;
- * Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;
- * La mesure 34 de la charte : « *Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, les scolaires aux spécificités et au respect du territoire* » ;
- * La délibération n°431-2023 du Comité syndical en date du 6 décembre 2023 relative à la demande de subvention Région SUD-PACA concernant l'offre éducative Sensibilisation et appropriation au territoire pour l'année scolaire 2024 – 2025 ;
- * La délibération n°454-2024 du Comité Syndical en date du 27 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir consenties au Président ;
- * La stratégie éducative du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Contexte :

Dans le cadre de sa mission éducative, le Parc naturel régional s'est donné pour ambition de fournir à un large public les clefs de compréhension des grands enjeux de son territoire, tout en portant l'attention sur la valeur et la fragilité des patrimoines qui en font la spécificité et l'originalité. Par cette entremise, il souhaite donner à chacun des éléments concrets pour agir à l'échelle locale et développer une prise de conscience de sa responsabilité vis-à-vis de la préservation quantitative et qualitative de ce capital inestimable qu'est la ressource en eau, que nous espérons léguer aux générations futures.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume propose son dispositif scolaire « à l'école du Parc » à toutes les écoles des communes du territoire. L'ensemble de ces projets sont animés par les membres du réseau éducatif du Parc. Le projet intitulé « *Les veines d'eau de la Sainte-Baume, ça coule de source* » a été pensé avec l'Observatoire Educatif Méditerranéen (EDU-MED), dépendant du CNRS, afin de sensibiliser les élèves à la préservation des ressources en eau.

Objectifs de l'action :

- Permettre aux élèves de bénéficier de l'expertise d'hydrogéologues spécialisés en médiation scientifique,
- Initier les élèves à la méthodologie de suivi scientifique des sources,
- Proposer aux élèves de mettre en place *in situ* l'instrumentation d'une source et d'en assurer son suivi scientifique quantitatif et qualitatif,
- Amener les élèves à réfléchir à la circulation complexe des eaux souterraines en milieu karstique, en comparant les fluctuations de la source instrumentée avec les précipitations locales, ainsi qu'aux enjeux liés à la préservation de cette ressource,
- * • Créer de la donnée scientifique avec les élèves qui viendra alimenter l'étude de suivi des masses d'eau souterraines du territoire.

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • www.pnr-saintebaume.fr • secretariat@pnr-saintebaume.fr

Dans le cadre d'une convention partenariale, le CNRS s'engage à :

- Prendre contact avec les deux enseignants pour affiner le projet et déterminer les dates d'intervention, en classe et sur le terrain ;
- Réaliser 4 jours de face à face pédagogique en tout avec les deux classes (2 jours par classe).

Ce travail pédagogique donnera lieu au versement de la somme de 1 500 € TTC au profit du CNRS. Cette action est financée à 80% par La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du programme d'«éducation à l'environnement et au territoire». Pour rappel, une enveloppe de subvention de 50 000 € est allouée au Parc naturel régional de la Sainte-Baume chaque année. L'autofinancement est justifié par le temps passé du chargé de mission éducation du Parc.

DECIDE

Article unique – D'approuver la signature de la convention de partenariat éducatif avec le CNRS pour l'année scolaire 2024-2025 et tous les autres documents relatifs à la mise en œuvre de ce partenariat.

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

Fait à Plan d'Aups Sainte-Baume,

Le 04/12/2024

Michel GROS,
Président

